

III/ LES « ÉPREUVES » TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Dans sa lettre aux Sieurs Jacquot, Jules Rozet dit que la création de la filerie du Clos Mortier lui a fait traverser bien des épreuves. Que veut-il dire par ce mot ? C'est en interrogeant sa correspondance que l'on trouve des éléments de réponse.

1°) Le recrutement du personnel

Comme la Haute-Marne n'est pas une région de tréfilage, Jules Rozet est obligé de se procurer du personnel ailleurs que dans le département. Où et à quelles conditions ?

Grâce à son cousin H. Baudot, il a la chance de trouver un maître ouvrier, le sieur Mariotte, qui a déjà travaillé à la filerie de Manois et va l'aider dans ses recherches. Pour réussir cette opération de recrutement, il faut attirer les hommes en leur proposant des conditions meilleures que celles qui leur sont déjà acquises. Rozet et Mariotte, chacun de leur côté, prospectent les établissements des Vosges, obtiennent des noms et des adresses puis se livrent à des négociations. Les engagements se discutent comme de véritables contrats, le forgeron ou l'ouvrier fileur ayant l'avantage incontestable d'être au centre d'une partie se jouant entre un patron qui tient à les garder et un autre qui essaye de les embaucher. Par exemple, un ouvrier-tireur en activité à la forge de Mortagne (près de Bruyères, Vosges) demande dans une première lettre à combien s'élèvent la paye et les indemnités en cas de chômage de l'usine, il veut savoir s'il y a un jardin avec des pommes de terre et un gardien³⁰³. Dans sa seconde lettre, (afin de s'exprimer en termes mieux appropriés, il fait appel aux services d'un écrivain public³⁰⁴), il fait la comparaison entre les avantages qu'on lui fait de part et d'autre et tente de faire monter les enchères.

Ayant appris qu'un de ses ouvriers avait décidé de le quitter pour aller au Clos Mortier, son patron écrit qu'il ne s'oppose pas à ce départ mais prévient Jules Rozet qu'il devra le dédommager de la somme avancée au moment de l'engagement³⁰⁵. Il lui recommande de venir en personne ou d'envoyer son commis pour traiter l'affaire, proposant même que l'engagement soit signé à son propre domicile, à condition d'agir avec la plus extrême discrétion ; il conseille de

³⁰³ : A.P.V.M., Forje de Mortagne 14 Aoust 1825, George Georges à Mariotte: «Mont cher amit Marriot je fet reponce a votere lettre date du 5 aoust, (...), je vous pri de me dire lepri que le mar te leur peu gaie che vous con bien il sont au mil con bien il sont ant ca de chaumage sa voir il sont hun chant pour plan te de pom de terre et hun gardien. »

³⁰⁴ : Ibid., lettre de George George à M. Deminuid ou son associé au forge du Clos Mortier, ce 4 septembre 1825 : « Monsieur, je désirerais beaucoup dantrer a votre service pour faire du fer et être employé à la tirerie comme je fais actuellement, vous me marquez toutes les gratifications mais vous ne dites pas combien vous donné par mille, a la forge de Mortagne je reçois dix francs par mille de fer pour être employé a la tirerie et vingt sous pour droit de marteleur et cent francs de gratification par an, et trente sous par jour de chomage, et pour la Saint Eloy mon maître me donne vingt francs de droit, et cinq francs pour chaque forgeron pour les qualités de fer. (...) Je suis aimé du maître que je sert. Si je ne trouvait pas à gagner davantage je ne demanderait pas de quitter la forge de Mortagne.»

³⁰⁵ : A.P.V.M., lettre de E. Malarmets à Joseph Mariotte, 2 décembre 1826 : « Kesler et un garçon ouvrier qui est chez lui ont reçu en contractant un engagement une somme de cinq cents francs sous condition qu'ils travailleraient l'espace de trois ans, le temps n'étant pas écoulé il faut d'abord rendre les cinq cents francs. » (Pour un maître de forges, ce genre d'avance paraît bien plus efficace que le livret ouvrier pour conserver sa main d'œuvre.)

faire vite car la main d'œuvre qualifiée est fort rare et il ne faut pas « manquer l'occasion »³⁰⁶. Jules Rozet semble conclure positivement cette affaire car on retrouve Kesler au nombre des ouvriers du Clos Mortier³⁰⁷. La pénurie d'ouvriers qualifiés n'est pas présentée par ce patron d'une manière exagérée et on la voit se manifester ailleurs : le cousin H. Baudot écrit à Jules Rozet qu'il a fait le voyage jusqu'à Troyes (à une centaine de kilomètres) pour essayer de trouver des forgerons, sans succès apparemment³⁰⁸.

Jules Rozet doit trouver non seulement des tireurs de fil de fer mais aussi des affineurs de talent. En effet, pour supporter le passage à filière, le fer doit avoir été affiné avec un savoir-faire et une expérience au-dessus de ce qui se pratique dans les forges de Champagne. Grâce à Deminuid fils, Jules Rozet est mis sur la piste d'un bon spécialiste provenant de Comté, à charge de fournir en échange un ou deux forgerons du Clos Mortier pour la forge d'Haironville (vallée de la Saulx, Meuse)³⁰⁹.

Ces diverses démarches concernant le recrutement du personnel ouvrier et les problèmes qui s'ensuivent, représentent le lot de l'industriel du moment. Quelques années plus tard, la situation se présente de manière à la fois différente et plus difficile. D'un côté, connaissant maintenant l'existence d'une filerie à St-Dizier, des ouvriers font eux-mêmes des offres de services, tel cet ancien maître ouvrier ayant travaillé dans le Berry puis à la tréfilerie de Quingey (Doubs) : employé pour le moment dans une pointerie de Besançon, il propose de venir avec les autres membres de sa famille³¹⁰.

Pas trop regardant sans doute dans les débuts, Jules Rozet prend maintenant la précaution de se faire donner des renseignements approfondis avant d'engager toute négociation. Dans certains cas ils sont bons, parfois excellents, soulignant les compétences techniques – par exemple capacité à affiner des fontes provenant de onze hauts-fourneaux différents³¹¹ - ou la régularité de conduite³¹². Dans d'autres cas, les renseignements sont moins encourageants : Vivenot-Lamy, maître de forges à Champigneulle (Ardennes) et ancienne connaissance de Jules Rozet pour avoir été son voisin et confrère à Chamouilley près de St-Dizier, répond de manière

³⁰⁶ : Ibid., lettre E. Malmets à J. Mariotte, Maître ouvrier à la forge du Cloux Mortier (sic), le 26 Décembre 1826 : « Si vous voulez faire quelque chose ne tardez pas de venir, car les ouvriers deviennent très recherchés, dernièrement un des commis de Mr Debuyet cherchait cinq forgerons, sans qu'il ait pu en trouver un seul. »

³⁰⁷ : Ibid., quittances de la Perception de St-Dizier, 28 juin 1833 : « Kesler Antoine, 5 f, 65 ».

³⁰⁸ : Ibid., Manois le 26 octobre 1826, H. Baudot à Jules Rozet.

³⁰⁹ : Ibid., Haironville 15 août 1825, Deminuid fils à Rozet (R. la 19 Aout) : « Un de mes forgerons me propose pour vous un bon affineur de Comté. Il paraît qu'il vous est urgent d'en avoir un pour la fabrication du fer destiné à votre filerie ? S'il vous convenait je vous le ferais venir et je pense dans ce cas qu'il vous serait possible de me céder un de vos forgerons ? Il m'en faudrait encore un ou deux pour la St Rémy. »

³¹⁰ : Ibid., Besançon le 9 septembre 1833, Pierre-Emmanuel Prost, ancien Maître ouvrier, à Jules Rozet.

³¹¹ : A.P.V.M., Usines de Pont-sur-Lognon le 4 octobre 1833, Lebault à Rozet : « Je puis, Monsieur, vous assurer que c'est un ouvrier de choix et duquel vous n'aurez aucun reproche à me faire si toutefois ses conditions peuvent vous convenir. Dans ce moment il brule les fontes de 11 fourneaux de divers pays et vous savez que la qualité d'une fonte d'un fourneau et celle d'un autre exigent des changements dans les mesures du feu, et qu'il faut qu'un affineur connu bien son métier, surtout lorsqu'on a autant d'espèces de gueuses à brûler. »

négative au sujet d'un ouvrier qui se prétend affineur mais est seulement bon forgeron, l'argument décisif étant que l'homme en question n'a jamais monté lui-même des feux d'affinerie³¹³. Obligé de remplacer d'urgence un maître ouvrier tombé gravement malade, Jules Rozet s'en fait signaler un par le fils d'un confrère de Bourgogne. Mais Delmont père nuance fortement les propos un peu trop favorables tenus par son fils, faisant remarquer que ce maître ouvrier n'est certes pas sans moyens, mais qu'il devient difficile quand il se met à boire. Finalement l'affaire se résout d'elle-même car l'ouvrier malade se rétablit à temps³¹⁴.

La course à la main d'œuvre devient de plus en plus serrée et certains en viennent à utiliser des procédés à la limite du débauchage faisant penser aux méthodes utilisées dans les cabarets par les sergents recruteurs des régiments de l'Ancien Régime. Quand des maîtres de forges apprennent que leur personnel est l'objet de pressantes sollicitations, ils n'ont d'autre ressource – s'ils se montrent respectueux des personnes et des usages – que d'exiger le strict accomplissement du temps d'engagement ou le remboursement de l'avance consentie. Sinon ils doivent relever aussitôt leur salaire en s'alignant sur les dernières propositions du Clos Mortier. Pour se défendre des entreprises d'un confrère, quelques-uns retiennent leurs ouvriers de manière autoritaire ou bien les punissent en les privant de travail³¹⁵. Mais il n'y a rien à faire contre un confrère peu scrupuleux qui fait des avances à un ouvrier en lui promettant une place et des conditions plus avantageuses alors qu'il n'est pas au terme de son engagement. Dans ce cas-là, le forgeron ou le tireur sait bien ce qui lui reste à faire. Il se rend insupportable, « fait l'insolent », accomplit mal son travail et obtient finalement le résultat souhaité : c'est le maître de forges lui-même qui finit par se lasser et le met à la porte³¹⁶. Libéré de son engagement, l'ouvrier s'empresse de quitter les lieux et commence immédiatement à travailler chez son nouvel employeur. D'autres situations révèlent que la rareté de la main d'œuvre qualifiée rend illusoire les contraintes théoriques du livret ouvrier : la fuite devient le moyen de régler un problème, par exemple pour un ouvrier qui prétend avoir telle qualification mais est pris en défaut de compétence par son patron³¹⁷. Pour sa part, Jules Rozet paraît assez sûr de la manière dont il traite ses ouvriers pour ne pas redouter qu'ils partent ailleurs³¹⁸.

³¹² : Ibid., Tréveray le 14 septembre 1833, Claudefosse à Rozet.

³¹³ : Ibid., Champigneulle le 16 juillet 1832, Vivenot-Lamy à Rozet : « Son essai m'a prouvé qu'il pouvait avoir travaillé sur des feux montés de cette manière [à double tuyère], mais il n'en a jamais monté lui-même, il ne se doute pas le moins du monde de ce que c'est qu'affinage. Voici en résumé l'opinion que j'ai de lui. Il a voyagé, il est bavard, bon forgeron mais pas affineur. »

³¹⁴ : A.P.V.M., Forge-sur-Ouche, près Dijon, 24 Septembre et 6 octobre 1833, Delmont père à Rozet.

³¹⁵ : Ibid., Forges de Marnaval le 1er Octobre 1833, Adam & Drouot à E. de Ménilson, Clos Mortier).

³¹⁶ : Ibid., Forges du Vieux Jeandheurs 21 juin 1833, n° 9.233, Pierson & Thomas à Rozet & de Ménilson.

³¹⁷ : A.P.V.M., Champigneulle, le 16 juillet 1832, Vivenot-Lamy à Rozet : « Le forgeron dont me parle votre lettre du 12 ct a resté fort peu de temps à mon service, il était porteur de bons papiers, mais qui n'attestent point qu'il eut monté des feux à double tuyère. Il a fait ici quelques pièces et a forgé plusieurs chaudes qui m'ont prouvé qu'il était assez adroit, tout cela se faisait pendant qu'il montait son feu à double tuyère. Son ouvrage fait, j'ai visité bien malgré lui mais d'accord avec lui son feu, je lui ai fait remarquer plus d'un contresens dans la disposition de ses

La difficulté de trouver de la main d'œuvre et pas seulement des ouvriers qualifiés ressort bien d'une lettre adressée à Rozet par un maître de forges de la vallée de la Saulx se plaignant que les hommes qu'il avait engagés viennent de quitter son usine : attirés par des salaires plus élevés, ils sont partis travailler dans les carrières de pierre voisines en pleine activité³¹⁹. Jules Rozet est amené, lui aussi, à faire des tentatives de débauchage hasardeuses et discutables pour se procurer à tout prix le personnel supplémentaire et absolument nécessaire pour suivre la montée en puissance de sa filerie et il en arrive à se mettre dans des situations délicates. Il ne peut ignorer pourtant que certains de ses confrères refusent d'agir ainsi et prennent la précaution de s'excuser en cas de malentendu³²⁰. Ayant fait à plusieurs reprises des démarches auprès d'ouvriers des forges d'Abainville (Meuse) et de Sionne (Vosges), Jules Rozet reçoit une lettre courtoise mais très ferme des Frères Muël démontrant qu'ils sont parfaitement capables de conserver leurs ouvriers, que l'un d'entre eux doit aller au terme de son temps, que de telles manœuvres ne facilitent pas la conduite du personnel et qu'elles ne se sont pas bienséantes entre maîtres de forges d'une même région où l'on peut toujours avoir des relations d'intérêt et d'amitié ; ils l'invitent donc à exercer ses entreprises un peu plus loin³²¹. Ayant compris la leçon, Jules Rozet entame des négociations avec un ouvrier de La Hutte (Vosges). Là, le ton est bien différent : le maître de forges somme Jules Rozet de cesser immédiatement ses tentatives, menace de le poursuivre en justice et de lui rendre la pareille en venant à son tour semer le désordre dans les usines du Clos Mortier. Cela n'empêche pas l'ouvrier de quitter les lieux et de venir au Clos Mortier. Il ne reste plus à Jacquinot qu'à manifester son dépit en jetant son mépris à la face de Jules Rozet³²².

taques et la direction du vent. Il a goûté mes observations et a fait plusieurs changements. Mais il n'a pas été plus loin. La nuit suivante il est parti avec son frère & je ne l'ai plus revu. »

³¹⁸ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Jacquinot, La Hutte 21 octobre 1833 : « La porte est ouverte à tous mes ouvriers. Il pourrait s'en trouver d'assez fous pour y passer, je le serais pas assez pour les retenir malgré eux. Il faut laisser l'eau couler où la pente du terrain l'entraîne. »

³¹⁹ : A.P.V.M., Forges d'Haironville n° 1.054, le 24 Juin 1833, Chantreaux à Rozet

³²⁰ : Ibid., 1825. Le Bachelé à Rozet : « Je n'ai occupé Fleurigeon votre charbonnier que parce qu'il m'avait dit que vous n'aviez point d'ouvrage à lui donner, puisqu'il en est autrement je viens de lui faire dire que sitôt qu'il aurait cuit les fourneaux qu'il a en feu qu'il ait à cesser tout travail pour moi. Mon intention n'est et ne sera jamais de prendre des ouvriers à des confrères. Je connais trop les résultats que pourrait avoir un exemple aussi dangereux. »

³²¹ : Ibid, Sionne le 14 Avril 1833, Muel Frère à de Ménilson, Clos Mortier : « Voila Monsieur ou en sont les choses, vous ne pouvez ignorer maintenant que si vous cherchiez à nous les enlever cela produirait le plus mauvais effet pour le service de nos usines réciproques, on a déjà assez de mal de le faire par cette classe de gens quand on ne cherche pas à se les débaucher, pour juger de ce qu'il en est lorsqu'on emploie ces moyens ; il nous semblerait beaucoup plus convenable si il vous en faut d'en chercher dans des usines plus éloignées tel que Chatillon et Rageny (?) où il n'y en manque pas que d'en vouloir soustraire a des voisins, avec lesquels ont (sic) peut constamment avoir des relations d'intérêt et d'amitié même quelquefois. »

³²² : A.P.V.M., Forges de La Hutte à Darnay (Vosges) 16 et 26 oct. 1833, L. Jacquinot à Rozet : « Il n'est pas possible de qualifier une semblable conduite seulement il faut croire que vous êtes terriblement au dépourvu d'ouvriers pour vous compromettre aussi essentiellement que vous le faites pour avoir un ouvrier semblable à Lami Ramousset qui se dit votre camarade ; eh bien mon pauvre monsieur je l'ai remplacé et je vous l'envoie et je crois vous faire un cadeau digne de vous. »

2°) La gestion de l'approvisionnement en charbon de bois

Comme il conserve le charbon de bois tout au long du processus de fabrication de la fonte et du fer, Jules Rozet est confronté plus encore que ses confrères aux problèmes d'approvisionnement en charbon de bois et de raréfaction du combustible, ce que relève le Journal avec une augmentation et un allongement des périodes de chômage au haut-fourneau. De 1826 à 1828, celui-ci n'avait été mis hors feu qu'à deux reprises, 4 mois la première, 6 mois au moins la deuxième³²³. Maintenant – c'est-à-dire de 1829 à 1832 - la fréquence et l'allongement de ces interruptions augmentent : six mois en 1829, sept mois en 1830.

Cette situation n'est nullement exceptionnelle en Haute-Marne à cette époque - l'Ingénieur des mines signale que les établissements du département ne fonctionnent qu'à moitié de leurs possibilités³²⁴ - mais elle paraît particulièrement accusée au Clos Mortier avec 11 mois d'interruption sur 12 en 1831. Le Journal donne la raison de ces chômages : « Il ne reste rien à la halle du Fourneau » (avril 1831). Même les feux d'affinage sont touchés : le 1^{er} feu est mis au chômage, « faute de charbon » au mois de décembre 1829 ; en avril 1831, il ne reste plus que 3.299 kg de charbon dans la halle de la forge. Au mois de septembre 1831, le 2nd feu ne travaille que quinze jours et le 1^{er} feu ne produit absolument rien.

C'est seulement à la fin de l'année 1831 que le stock de charbon de bois commence lentement à se reconstituer dans la halle du Fourneau. Il faut attendre les années 1832 ou 1833 pour qu'un rythme de fonctionnement plus normal reprenne, d'abord aux feux d'affinerie, au Fourneau ensuite.

Jules Rozet choisit donc de faire marcher le Fourneau pendant des périodes de plus en plus courtes de manière à reporter dans les feux d'affinerie et de fenderie le peu de combustible végétal disponible. Seules la tirerie et la chaînerie poursuivent leur travail comme à l'habitude, c'est-à-dire sans la moindre interruption tout au long de l'année. L'examen de la répartition des salaires versés à cette époque confirme le report de l'activité du personnel du Clos Mortier au profit de la fabrication du fil de fer.

La crise des approvisionnements en charbon de bois au Clos Mortier												
Périodes de mise en chômage du haut-fourneau 1828-1833												
<i>Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal du Clos Mortier</i>												
Année	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1825												
1826												
1827												
1828												

³²³ : Le Journal ne nous donne aucune précision sur les raisons de ces interruptions : travaux de réfection, reconstruction selon des mesures nouvelles, manque de charbon de bois ?

³²⁴ : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations d'usines et la question du bois », art. cit., p. 71.

1829												
1830												
1831												
1832		?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
1833	?											
1834												
1835												

Ventilation des salaires versés aux différents ateliers du Clos Mortier en 1831 <i>Source : A. D. Haute-Marne, 50 J, Journal</i>					
	Total	Haut-fourneau	Forge	Fenderie	Tirerie
Juin 1831	1.269 F.	72 F.	120 F.	107 F.	970 F.
	en %	5,67 %	9,45 %	8,43 %	76,4 %

Durant les longues périodes où le Fourneau ne produit pas la moindre gueuse, Jules Rozet ne peut faire fonctionner les autres ateliers de son usine qu'en faisant des acquisitions de fonte au jour le jour auprès de hauts-fourneaux voisins tels Donjeux, Marnaval, Cousances-les-Forges, Allichamps, Bienville, Ancerville, puis Eclaron à partir du moment où Jules Rozet en devient locataire, mais toujours en quantités fort mesurées et à titre de pur service.

Cette politique, consistant à se ravitailler en fonte à l'extérieur et à laisser chômer le haut-fourneau du Clos Mortier au profit des autres ateliers, est logique. En effet, Jules Rozet n'est pas dans la situation des confrères qui cherchent à augmenter le volume de leur production de fonte et de fer afin de réduire la part des frais généraux ; il a pris un parti en conséquence duquel il est obligé de privilégier la qualité au lieu de la quantité et donc d'utiliser prioritairement son charbon de bois là où il construit la valeur ajoutée de ses produits.

3°) Les difficultés techniques : qualité et conditionnement

La question de la qualité est donc centrale. Au tout début de sa tirerie, Rozet pouvait considérer qu'il avait réuni de bons atouts dans son jeu : il avait fait venir des fontes et des fers des Vosges ou de Bourgogne pour disposer de la meilleure matière première possible, il avait pris tous les conseils nécessaires et il disposait d'une équipe d'ouvriers conduite par un maître ouvrier expérimenté.

Pourtant, les premiers résultats sont décevants. Les clients le lui font savoir aussitôt. Ils ne sont pas satisfaits et qualifient le fil de fer de « pailleux », « fraissieux » ou « mal fabriqué ». Un marchand de fer à Paris, A. de Sainte Beuve, écrit qu'il a été désagréablement surpris des deux premiers envois de fil de fer mais qu'il a différé ses reproches en attendant les autres livraisons ; à la réception de la dernière, il ne cache pas sa déception car, ni en qualité ni surtout en prix, les fils de fer du Clos Mortier ne peuvent être comparés à ceux de 1ère qualité de la filerie de Grand

Vellard à Besançon³²⁵. Delayen, également marchand de fer à Paris, dit qu'il ne conçoit pas comment on peut fabriquer et expédier un fil de fer aussi mauvais et déclare qu'il attendra que des progrès soient accomplis avant de se manifester à nouveau³²⁶. La maison Fouquet Fils est si mécontente qu'elle promet de laisser les fils de fer pour compte et même de les renvoyer³²⁷. Un autre marchand parisien formule des appréciations moins définitives et accepte de s'engager pour un marché de trois à six mois à condition que les prix soient raisonnables³²⁸.

Les mêmes reproches sont formulés en Champagne où, par l'entremise d'un parent, Chanoine Aîné, marchand de fer et négociant en vins³²⁹ de Champagne à Epernay, Jules Rozet a entrepris de gagner les grandes maisons de négoce³³⁰ chez lesquelles on bouche depuis quelque temps les bouteilles non plus au moyen d'une ficelle mais d'un fil de fer. Mais Chanoine a sans doute fait une publicité trop avantageuse aux productions du Clos Mortier auprès de marchands de fer et de maisons comme Moët, Perrier-Jouët, Ruinart et de Cazanove. Là encore les critiques tombent en rafale et s'assortissent de réductions de commandes³³¹. Les ouvriers qui travaillent à tordre le fil de fer sur la bouteille se plaignent qu'il est trop cassant et qu'il blesse la main. Des conseils pressants sont formulés : il faudrait égaler la qualité des fils de fer de Comté, des Vosges et même de Normandie ; il faudrait utiliser les fontes de ces régions ; il faudrait améliorer l'opération de recuit pour rendre le fil plus doux et souple ; il faudrait mieux surveiller le travail des ouvriers ; enfin, il faudrait être moins gourmand sur les prix.

Au fil des années, les reproches finissent par s'espacer et se faire moins rigoureux, mais ils se renouvellent en 1828, le fil de fer du Clos Mortier étant encore jugé trop « cassant », « pailleux », trop « irrégulier » ou « pas assez rond ». Les fabricants de pointes ne se plaignent

³²⁵ : A.P.V.M., Paris le 20 Mai 1826, Aux trois maillets, rue du Faubourg St-Honoré, A. de Sainte Beuve à Rozet : « Ils sont très crasseux et noirs, et extrêmement pailleux. »

³²⁶ : A.P.V.M., Paris le 2 juin 1826, "A la Madeleine", marchand de fer, rue de la Juiverie, n° 6, vis à vis de la ci devant église de la Madeleine, en la cité, Delayen à Rozet « Les deux premiers tonneaux n'étaient pas beaux mais je n'ai rien dit parce que à la longue je les placerai. Mais malgré toutes mes bonnes dispositions à agir de même pour les deux autres je ne le puis. Je ne conçois pas comment un fabricant de fil de fer peut oser envoyer de pareil fer; il est impossible d'en rien faire et je n'en voudrais pas je crois pour rien. Que faut-il en faire, veuillez me le dire ? Quant à moi je ne puis les garder.»

³²⁷ : Ibid., Paris le 15 Mai 1826, A. Fouquet Fils, faubourg St Antoine, n° 124, près la grille des Enfants trouvés à Rozet : « Ayant reçu vos fils de fer depuis environ quatre à cinq jours et venant seulement d'en faire la vérification, c'est avec regret que je me trouve forcé de vous les laisser pour compte, leur qualité ne ressemblant nullement à ceux que nous vendons étant clairs et non pailleux tandis que les vôtres le sont abominablement. »

³²⁸ : Ibid., Paris 19 juin 1826, Gervais à Rozet : « La qualité de vos fils de fer est encore médiocre, cependant ils sont vendables. »

³²⁹ : La maison de négoce Chanoine est une des plus ancienne de Champagne et est toujours représentée à Epernay.

³³⁰ : A.P.V.M., Epernay 4 Février 1826, Chanoine aîné à Rozet : « (...). Mr Cornet votre oncle vous dira que je fais votre voyageur, j'ai remis en sa présence votre adresse à Mr Moët en lui flattant la qualité de vos fils de fer, il a promis vous remettre une commission. J'en ai parlé à d'autres qui m'ont faits mêmes promesses. Ecrivez à Mr Cornet pour qu'il fasse offre à Mr Vallery son locataire qui tirent aussi cette partie, priez le aussi de voir Mr Perrier Fissier, qui peut vous en prendre plusieurs milliers. (...). Vous pouvez être tranquille je ferai en sorte de vous faire avoir toutes les maisons qui tirent (?) directement. »

³³¹ : Ibid., Chalons sur Marne ce 5 Aout 1826, Gobet-Boisselle à Rozet : « Le fil de fer de vos envois des 12 & 19 juillet est bien conforme au n° d'échantillon du mois de mars, mais nous trouvons qu'il est aigre, et bien moins doux

pas de la dureté du fil, mais de l'irrégularité de son diamètre et de sa qualité, toutes choses qui sèment la perturbation dans le fonctionnement des machines et des ateliers³³².

De temps à autre cependant, un client reconnaît que le fil de fer du Clos Mortier s'améliore et que le volume de ses commandes pourrait être augmenté³³³. Au début de 1831 enfin, la qualité d'ensemble semble devenue convenable, sans égaler toutefois la concurrence : « Vous avez effectivement apporté une grande amélioration dans votre fil de fer. Mais celui de Mr Demandre [tréfilerie de La Chaudeau] est encore bien supérieur. »³³⁴ Pour le fil de fer à ficeler les bouteilles, les mêmes progrès sont enregistrés. Les maisons de Champagne encouragent Jules Rozet à poursuivre ses efforts afin d'approcher au maximum la qualité de Franche Comté ou des Vosges et de pouvoir développer leurs commandes³³⁵. Des critiques continuent d'être formulées ici ou là³³⁶, mais il est permis de s'interroger sur leur validité quand on constate que ces mêmes marchands de fer en adressent de semblables aux fils de fer normands qu'ils présentaient auparavant comme une référence de qualité³³⁷.

Comment Jules Rozet est-il parvenu à ce résultat ? Le travail principal a consisté à obtenir une meilleure fonte à partir des minerais disponibles dans les environs de St-Dizier. Après 1827, le Journal et la correspondance ne font plus mention d'aucune acquisition de fonte en provenance des Vosges ou de Comté, et c'est donc à partir des minerais habituels de Bettancourt et du Mont Gérard que Jules Rozet fabrique maintenant son fil de fer, n'ayant pas la chance de son cousin Baudot, de Manois, qui parvient, lui, à obtenir avec son minerai «de Roche» une qualité

que celui des autres tireries, ce qui est un défaut grave, vu l'usage de la bouteille auquel il est destiné. Vu ceci, je désire, non pas résoudre notre convention mais la réduire à la moitié, c'est à dire en tout deux mille kilog. »

³³² : A.P.V.M., 1^o) L'Aigle 14 Décembre 1828, Sarluet à Rozet : « Vos fils de fer sont très pailleux ce qui procure plus de déchets que ceux des autres forges et fait en outre de moins bonne clouterie. »

2^o) Forges de Donjeux 4 Janvier 1831 et 3 février, L. Collier de Beaubois à Rozet : « Il est incontestable que le dernier tonneau que vous avez envoyé était détestable, pailleux s'il en fut jamais, et chaque botte était farcie de bouts plus détestables encore, portant la désorganisation dans les machines et grande perte de temps. » « Si j'en excepte (sic) le n^o 18, les autres n^o que j'ai reçus sont mêlés, il faut avoir constamment la jauge à la main, d'ailleurs les machines ne souffrent pas un tel amalgame ; je vous prie de donner des ordres pour que cela n'arrive plus. »

³³³ : Ibid., Paris le 1er novembre 1828. Daguin Adrien à Rozet, le Clos Mortier.

³³⁴ : Ibid., Forges de Donjeux, 3 Février 1831, L. Collier de Beaubois à Rozet.

³³⁵ : Ibid., 1^o) Epernay, le 17 Mars 1828, De Cazanove à Rozet. « Je ne suis pas mécontent de la qualité ; cependant il est encore trop rude à mettre en oeuvre. S'il dépend de vous faites vos efforts pour arriver à le fabriquer aussi doux et bon que celui de Franche Comté, alors vous serez assuré d'avoir un très grand débit. », 2^o) Epernay, le 14 février 1832, Chanoine Aîné à Rozet « Ai pris quelques renseignements sur... que pourrait vous procurer le placement de vos fils de fer tout tourné propre à l'usage de la Champagne. Il faudrait que vos n^o 4 et 5 qui correspondent au n^o 9 et 10 de Mr Husson ne reviennent pas au dessus de 60 f les 50 k^o tout tourné et que vous puissiez leur donner à peu près la qualité de ceux des Vosges. »

³³⁶ : Ibid., Epernay le 12 Janvier 1831, de Cazanove à Rozet : « Prière expédier de suite 200 bottes de fil de fer n^o 7, et 200 de n^o 6. Je compte sur la promesse que vous me faites de m'en fournir d'une bonne qualité. J'ai été obligé de faire recuire le dernier et encore il n'en valait pas mieux. »

³³⁷ : Ibid., Paris 17 Janvier 1828, F. Chapron à Rozet : « Veuillez s'il vous plait d'après les offres que vous faites lors de votre passage en notre ville me répondre par le courrier si vous continuez toujours la fabrication du fil de fer..... N'ayant tenu jusqu'à présent que des fils de fer normands et lassé des reproches que l'on me fait à cause de son pailleux et de ses machures. »

équivalant celle de Comté³³⁸. Mais les archives ne nous donnent pas le moindre renseignement sur les procédés et les méthodes grâce auxquels Jules Rozet améliore sa fabrication si ce n'est les témoignages des élèves ingénieurs de l'Ecole des Mines comme celui de Lebleu : « Les fourneaux du Clos Mortier, grâce à la direction intelligente de M. Rozet, sont peut-être les plus perfectionnés du département. ».

En revanche, quelques faits et témoignages montrent que Jules Rozet parvient peu à peu à approcher, sinon égaler, la qualité des régions les plus en vue. Le premier est que des fils de fer du Clos Mortier sont commandés pour réaliser les câbles du pont suspendu érigé par le Maréchal Oudinot pendant l'été 1830 dans son domaine de Jean d'Heurs (vallée de la Saulx, Meuse)³³⁹. Le second est que, selon Jules Rozet, la qualité de fer de tirerie obtenue maintenant au Clos Mortier ne se retrouve pas chez les voisins³⁴⁰. Ce n'est pas par vanité ou autosatisfaction qu'il l'avance mais simplement pour constater que si son affinerie ne produit pas assez de fer, il n'a pas la ressource de s'en procurer dans les environs, le fer de ses confrères n'étant que du fer commun ; dans ces conditions, il est dans l'obligation impérative de faire marcher en continu son Fourneau et son affinerie pour alimenter la fenderie et la tirerie de manière régulière tout au long de l'année³⁴¹. Un troisième témoignage, fourni par l'Ingénieur des Mines dont un rapport daté des 2 février et 19 mars 1837, représente une véritable reconnaissance officielle : « Le Clos Mortier est le premier établissement où l'on ait essayé de fabriquer du fil de fer avec des fers de la Haute-Marne désignés dans le commerce sous le nom de « demi-roche » et que l'on ne croyait pas propres à cette fabrication ; cet essai a été complètement réussi et l'exemple donné par Mrs Rozet et de Ménilson doit bientôt être suivi par d'autres maîtres de forges de ce département qui ont l'intention d'établir des tréfileries³⁴² ».

Par ailleurs, Jules Rozet est amené à tenir compte du goût et des désirs de ses clients en ce qui concerne le conditionnement et les normes. Il ne s'agit pas ici des tonneaux à propos desquels aucun client n'émet de critiques : à la sortie de la tirerie, le fil de fer est roulé en « couronnes » et introduit dans des tonneaux, transporté puis livré aux clients dans cet emballage assez particulier mais efficace contre les intempéries. Les tonneaux sont la spécialité de nombreux petits artisans de St-Dizier : ils trouvent le bois nécessaire dans les forêts voisines ; ils confectionnent les cercles de serrage soit en bois (fibres ou petits brins de taillis) soit en métal provenant d'une

³³⁸ : Ibid., Manois 15 février 1829, Henry Baudot à Jules Rozet, maître de forges au Clos Mortier : « Le fer de Roche (...) vaut le fer de Comté. »

³³⁹ : A.P.V.M., Lettres : Jeandeurs le 18 juillet 1830, Chevallot à Rozet, en sa maison à St Dizier (R. le 24 juillet). Chaumont 18 août 1830, Nadaud à Rozet (R. le 22 août).

³⁴⁰ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, J. Rozet aux Sieurs Jacquot, maîtres de forges à Bienville, 13 avril 1834.

³⁴¹ : Ibid., Rozet à Jacquot Frères, Bienville (Haute-Marne) : « Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos usines pour reconnaître que le travail non interrompu du fourneau et des feux de forges du Clos Mortier est nécessaire à l'existence de la fenderie et de la tirerie du Clos Mortier, non seulement pour leur fournir une qualité de fers que nous ne trouvons pas acheter, mais encore pour tirer et recuire ce même fer. »

fenderie comme celle du Clos Mortier. Traditionnellement ces tonneaux servent à exporter les vins de quelques vignobles de la région un peu meilleurs que les autres (comme celui de St-Urbain, un peu au sud-est de Joinville) jusqu'aux ports de Paris³⁴³. D'autres sont maintenant utilisés pour transporter le fil de fer à l'abri des intempéries³⁴⁴.

Par contre, la façon dont est présenté le fil de fer suscite bien des réserves. Tel marchand de fer observe que celui du Clos Mortier est livré en bouts d'une longueur non conforme aux habitudes, à savoir celles de Comté et plus particulièrement de l'établissement de Messieurs Gauthier³⁴⁵ à Beaumotte-les-Montbozon, dans la haute Saône³⁴⁶. Un autre est mécontent de se voir facturer l'emballage, ce qui serait tout à fait inhabituel, d'après lui³⁴⁷. Un autre encore, Fouquet fils, de Paris, n'est pas satisfait du poids des bottes de fil de fer du Clos Mortier : il le trouve changeant et surtout non conforme à l'usage³⁴⁸. La maison Gobet Boisselle, de Châlons-sur-Marne, rappelle qu'une couronne doit peser 10 livres, plus ¼ de livre pour les attaches ou bien 5 livres, plus ¼ de livre encore pour les attaches, suivant les normes traditionnelles de Plombières et de la Haute-Saône. Une autre observation est formulée par le cousin Chanoine aîné, d'Epernay : les références des numéros (c'est-à-dire des diamètres) du Clos Mortier ont l'inconvénient de ne pas être les mêmes que celles, adoptées depuis longtemps par les autres tireries et par leur représentant à Epernay, ce qui prête à confusion³⁴⁹. Jules Rozet remédie assez vite aux problèmes de conditionnement et, à partir de l'année 1827, il ne reçoit plus de reproches de ses clients à ce sujet. Par contre, il ne met aucun empressement à modifier ses numéros. Pourtant, nouveau venu sur le marché, ayant affaire à des concurrents bien établis et adroits, il aurait été bien inspiré de se conformer aux habitudes et aux normes du marché.

4°) La clientèle, la concurrence et la commercialisation : attaquer les fils de fer de Comté

Totalement inconnu au départ, affecté d'une image défavorable à cause du minerai demi-roche avec lequel il fabrique sa fonte, Jules Rozet part à l'assaut du marché. Il commence par s'adresser à ses propres clients marchands de fer et de fenderie. En même temps il se fait

³⁴² : A. D. Haute-Marne, 130 S 193, Rapport de l'Ingénieur en chef de Haute-Marne, 2 février et 19 mars 1837.

³⁴³ : A. D. Haute-Marne, Archives notariales de St-Dizier, 4 E/75, 1646 : Marché de transport de vin clair et de l'abbé de St-Urbain à livrer par la rivière de Marne au port St-Paul à Paris.

³⁴⁴ : Le bas-relief qui orne le fronton de l'hôtel de ville de St-Dizier et qui a été sculpté au moment de l'établissement de la filerie du Clos Mortier comprend un « marnois » sur lequel on remarque bien de tels tonneaux.

³⁴⁵ : Sur les Gauthier et l'usine de Beaumotte, J.-F. BELHOSTE, « La société des forges », *La métallurgie comtoise, XVe-XIXe siècles*, op. cit., p. 322 et 323.

³⁴⁶ : A.P.V.M., Roye le 21 Janvier 1826, Hunecart à Rozet « Je viens de recevoir vos 50 bottes de fil de fer. Après le n° 12 il a le désagrément d'être en courts bouts ce qui ne se trouve pas dans les forges de MMrs Gautier à Beaumotte. »

³⁴⁷ : Ibid., Epernay le 9 août 1826, Vallery aîné, à Rozet (rép. le 16 août) :

³⁴⁸ : A.P.V.M., Paris le 15 Mai 1826, Fouquet Fils, faubourg St Antoine, n° 124, près la grille des enfants trouvés, à Rozet : « (...), de plus l'irrégularité du poids de vos bottes qui sont tantôt de 8 L 1/2 de 9 L 1/2 que sais-je ; tandis que depuis un temps immémorial les bottes se vendent de confiance sans qu'il soit nécessaire de peser pour 10 L, il serait par trop désagréable de vouloir changer un mode qui s'allie parfaitement avec notre commodité. »

connaître des autres par lettre, prend contact avec des marchands parisiens et des fabricants de pointes de Haute-Marne (Donjeux) ou de Normandie (L'Aigle, Rugles). A Paris, il met à profit la présence d'un cousin, Adrien Daguin : ancien maître de forges à Brousseval, près de Wassy. Ayant établi un commerce de fers dans la capitale, il se montre amical et bienveillant mais est exigeant en affaires³⁵⁰.

Dans la région du vignoble de Champagne où il s'est fait introduire auprès des grandes maisons par son parent d'Epernay, Jules Rozet dépense un temps et une énergie considérables pour rechercher des clients, traiter l'un après l'autre chacun de ses correspondants, les suivre et les relancer lorsque la saison revient ou quand il peut leur annoncer un progrès dans ses fabrications. Parfois, il se laisse submerger par le travail et arrive un peu tard en proposant son fil de fer alors que la saison du tirage est déjà commencée³⁵¹.

Partout en Champagne, en Picardie, dans le Nord, en Lorraine, à Paris et en région parisienne, Jules Rozet éprouve la rude concurrence des fils de fer de Comté et des Vosges. Ces derniers proviennent notamment des établissements de La Chaudeau (M. Demandre), Bains, Plombières (M. Husson), Beaumotte-les-Montbozon, Besançon (M. Dubost). A Epernay et à Châlons-sur-Marne, il doit se battre tout particulièrement contre les fils de fer de Plombières : les clients font souvent référence à la qualité des produits et aux tarifs de M. Husson, reprochant à Jules Rozet de réclamer le même prix que ce dernier pour une qualité inférieure. A défaut, Jules Rozet peut seulement tirer avantage d'une distance plus courte et d'un coût du transport plus faible en direction du vignoble champenois, de Paris et du Nord (mais qui ne laisse aucune chance de percer en direction de la Lorraine ou du Midi). C'est la seule raison qui pousse un marchand de fer de Châlons-sur-Marne à s'adresser encore Clos Mortier malgré la baisse récemment annoncée par Plombières³⁵². Mais la Franche Comté sait riposter. Se sachant désavantagée en distance par rapport à la Champagne, elle a l'adresse de consentir des remises auxquelles les clients ont du mal à résister³⁵³ : un marchand de fer de Reims signale ainsi que le cours du fil de fer est établi par la « première fabrique » de France, celle de M. Gauthier fils de Beaumotte, et que ce dernier vient de le réduire. Si Rozet accepte de s'aligner, Didier Demanche se déclare prêt à lui passer commande et à lui donner la préférence. Quinze jours après, ayant consenti à réduire ses exigences, Rozet effectue la livraison des 113 bottes demandées³⁵⁴.

³⁴⁹ : Ibid., Epernay 19 Février 1832, Chanoine Aîné à Rozet « J'ai confondu des numéros, les fils de fer à notre usage sont les numéros 9 et 10 de Mr Husson qui répondent aux 6 et 7 de chez vous, ainsi je vous prie de nous envoyer des 200 k° par tiers dans les N^{os} 6, 7 et 8. »

³⁵⁰ : A.P.V.M., Paris le 1er novembre 1828, Daguin Adrien à Rozet, le Clos Mortier (R. le 4 9bre).

³⁵¹ : Ibid., Epernay 4 Avril 1832, Hauffroy à Rozet : « Louis a terminé son tirage, vous m'écrivez un peu tard. ».

³⁵² : A.P.V.M., Châlons sur Marne ce 26 juin 1826, Gobet Boisselle à Rozet.

³⁵³ : Ibid., Epernay 9 Aout 1826, Vallery aîné à Rozet : « J'ai tiré du fil de fer de la Franche Comté ou l'on me le rend franco à Besançon au prix du tarif et sans frais d'emballage, et la remise de 5% que l'on me fait me couvre amplement de l'excédent des frais de transport. Tout cela est à considérer. »

³⁵⁴ : A.P.V.M., Rheims le 6 Septembre 1826, Didier Demanche à Rozet (rép. le 20 7bre, facturé le 20 7bre).

Très absorbé par ses affaires, peut-être débordé par le nombre de lettres qu'il continue d'envoyer à chacun de ses clients, Jules Rozet envisage en 1832 de confier à un dépositaire la distribution de son fil de fer dans le vignoble de Champagne et à Paris. Signe que la qualité de ses produits a progressé et que ses prix sont acceptables, il n'essuie pas de refus, au contraire. Mais malgré plusieurs tentatives, il ne parvient pas à trouver de terrain d'entente avec les candidats dépositaires ou revendeurs, ni dans le vignoble de Champagne ni à Paris.

Le succès commercial des fils de fer de la tirerie du Clos Mortier peut se mesurer au développement de la production. L'augmentation est régulière et, malgré la baisse de 1832, imputable à la sécheresse, elle se confirme dans les années 1833 et 1834.

5°) Les incertitudes du résultat financier

C'est une chose d'augmenter la production de fil de fer et de développer la clientèle, c'en est une autre de gagner de l'argent. Sur ce point, Jules Rozet a ouvert sa tirerie dans les meilleures conditions possibles, le fil de fer étant en 1825 l'objet d'une forte demande et d'une hausse conséquente. Son cousin Baudot lui faisait remarquer qu'il en aurait profité plus encore s'il avait pu démarrer quelques mois plus tôt³⁵⁵. Puis la conjoncture se retourne et les prix chutent. Au cours de l'été 1826, Henry Baudot s'inquiète d'une « baisse épouvantable » en Lorraine ; au mois de novembre, il rapporte les propos de son confrère Muël selon lequel les affaires sont de plus en plus mauvaises à Paris et y provoquent de nombreuses faillites³⁵⁶.

Comme la situation ne s'améliore pas en 1827 ni en 1828, et encore moins en 1829³⁵⁷, Jules Rozet se soucie sérieusement des résultats financiers de sa tirerie. Il dresse un bilan minutieux de ses quatre premières années, passant au crible les comptes d'exploitation de tous les ateliers du Clos Mortier pour la période allant du 31 mai 1828 au 21 avril 1829. Le document qu'il a laissé de cet examen n'est pas complet, il a perdu les deux premières pages, consacrées au haut-fourneau et au 1^{er} feu d'affinerie, mais on peut en avoir une idée grâce à la récapitulation finale, l'essentiel ayant été conservé, à savoir ce qui concerne la fenderie et la tirerie³⁵⁸.

C'est la tirerie qui est, de très loin, la source du plus gros déficit (80 % à elle seule) : dans cet atelier, le total des dépenses comprenant la location, l'entretien, les salaires, le fer et l'emballage s'élève à 90.551 francs tandis que les bénéfices ne sont que de 78.556 francs, ce qui se traduit par une perte de 11.985 F.

³⁵⁵ : A.P.V.M., Manois le 18 Aout 1825, Baudot à Rozet : « Il est facheux que tu ne puisses pas encore fabriquer, le fil de fer a suivi l'augmentation prodigieuse du fer (...) »

³⁵⁶ : Ibid., Haironville le 23 Novembre 1826, Deminuid fils à Rozet.

³⁵⁷ : Ibid., Manois 15 février 1829, Henry Baudot à Jules Rozet : « Je ne me félicite pas de vendre mon fil de fer à 7 f. car à ce prix je n'y gagne absolument rien. »

³⁵⁸ : Archives de la famille Renard-Zeller.

Clos Mortier			
Bilan de l'Exercice du 31 mai 1828 au 21 avril 1829			
<i>Source : A.N.L., petit manuscrit de comptes professionnels et familiaux (de 1829 à 183)</i>			
<i>Rédigé par J. Rozet, les deux premières pages manquantes.</i>			
Bénéfices		Pertes	
Aux feux de forge	6.178 F.	Au Fourneau	1.192 F.
A la chaînerie	678 F.	A la fenderie	800 F.
		A la tirerie	11.985 F.
Total bénéfices	6.856 F.	Total pertes :	14.871 F.
Bilan : perte totale définitive de 7.871 F.			

Après avoir chiffré son déficit, Jules Rozet en recherche les causes. Selon lui, la plus importante réside dans la baisse du prix de vente du fil de fer, baisse qui a touché les marchandises en stock au 31 mai 1828 ainsi que les marchandises fabriquées depuis avec des matériaux acquis au préalable à des prix élevés. Il estime que cela ne doit pas se renouveler au cours du nouvel exercice car le stock de 1829 est nettement moins important et le prix des fers en barres va encore diminuer. Il pense que le fil de fer est tellement descendu qu'il ne peut pas tomber beaucoup plus bas et qu'on peut entrevoir à terme un redressement des cours.

Toutefois, il envisage le cas de figure où la baisse du fil de fer se maintiendrait et même s'accroîtrait. Devra-t-il alors renoncer définitivement à cette fabrication ? Il passe en revue toutes les conséquences possibles d'une telle éventualité. Pour commencer, il retient qu'une perte importante aura lieu sur le loyer de l'usine et que le propriétaire – c'est-à-dire lui-même - sera obligé de reprendre les bâtiments devenus sans utilité et ne pouvant être estimés qu'au montant des matériaux de démolition. Il note aussi qu'il a reçu en 1825, en tant que propriétaire (Jules Rozet ne précise pas de qui il a reçu cette somme, mais il s'agit vraisemblablement de la Société Rozet & Deminuid), la somme de deux mille francs à charge d'établir un atelier spécial (la « fenderie anglaise ») pour fendre et étirer le fer destiné à la tirerie ; la fermeture de ces installations l'obligerait alors à verser une indemnité. Au total il en arrive à la conclusion qu'il perdrait au moins 5.600 francs par an, somme qui pourrait monter à 8.800 francs au cas où le fil de fer poursuivrait sa baisse.

Il envisage aussi la solution d'une fermeture momentanée. Dans ce cas, il serait toujours obligé d'entretenir les ateliers sans contrepartie d'un bénéfice, ce qui lui occasionnerait une perte d'environ 10.850 francs, à laquelle s'ajouteraient les frais à consentir au moment de la remise en route de l'usine pour rassembler de bons ouvriers, reprendre les habitudes et les méthodes de travail et enfin renouer les relations commerciales perdues.

En fin de compte, Jules Rozet se résout à maintenir en activité sa fenderie anglaise et sa

tirerie. Les arguments militant en faveur de cette solution sont les suivants. Premièrement, il mise sur une remontée du prix du fil de fer. Deuxièmement, il escompte une baisse du prix du bois (sans doute pense-t-il que cette baisse sera entraînée par la libération du charbon de bois remplacé par du charbon minéral dans les fours à puddler en cours de construction comme par exemple chez le voisin de Marnaval). Troisièmement, il estime que le prix du fer va descendre. Quatrièmement, il sait que le prix de revient de son fil de fer est déjà maintenant moins élevé que lors de l'exercice précédent. En effet, il vient de procéder à plusieurs améliorations dans ses installations : le mode de chauffage a été modifié et rendu plus efficace à la fenderie au mois d'avril 1829, de nouvelles cannelures ont été adoptées de manière d'une part à traiter des fers plus gros et donc moins coûteux et d'autre part à obtenir en fin d'opération des fers plus fins, de sorte que la production est plus abondante et le rendement meilleur.

Ayant pesé le pour et le contre, Jules Rozet décide de poursuivre la fabrication du fil de fer. Non sans devoir attendre plusieurs années, les faits vont lui donner raison : au début de l'année 1834, le maître de forges du Clos Mortier peut enfin dire qu'il est sorti du tunnel et que l'orientation prise en 1825 et reconduite en 1829 est la bonne³⁵⁹. Accessoirement, il retient un précieux enseignement de ses difficultés et de ses calculs, à savoir qu'en cas de crise, il faut éviter de se séparer du personnel qualifié et expérimenté sous peine d'avoir le plus grand mal à en retrouver lors de la reprise et de devoir tout recommencer avec des nouveaux venus.

6°) Le bois et la crise des approvisionnements de 1828-1832

Au nombre des épreuves dont parle Jules Rozet dans sa lettre de 1834, il faut retenir le problème des approvisionnements en charbon de bois. La hausse est telle que son choix de perpétuer l'affinage au charbon de bois a de bonnes raisons d'être remis en question.

En 1822, lors de sa première participation à une adjudication, le prix moyen de l'hectare de taillis se situait aux environs de 1.000 francs l'hectare, il est monté à près de 1.400 F en 1826, pour frôler 1.500 F en 1828. Aux adjudications du 17 octobre 1829, le chiffre moyen atteint 1.788 francs l'hectare, certains lots franchissant la barre des 2.000 francs. Le prix de l'article n° 11 ne donne pas la mesure exacte de la hausse : à prendre dans la Forêt du Petit-Jard, connue pour être régulièrement l'objet de nombreux délits³⁶⁰ en particulier de la part de voleurs de harts³⁶¹, il est peu convoité mais emporté tout de même à 1.500 francs l'hectare par Charles-

³⁵⁹ : A. D. Haute-Marne, 50 J, Copies de lettres, Rozet à Frères Jacquot, maîtres de forges à Bienville, 13 avril 1834.

³⁶⁰ : Ces délits sont endémiques dans la région et se sont développés sous la Révolution : Denis WORONOFF, « La « dévastation révolutionnaire » des forêts », *Révolution et espaces forestiers*, Colloque des 3 et 4 juin 1987, Groupe d'histoire des forêts françaises, Angers 1989, p. 44-52. Ils s'accroissent avec l'augmentation des prix du bois : Denis WORONOFF, « La politique des autorisations et la question du bois », art. cit., p. 67.

³⁶¹ : Les « harts » sont des brins de bois (chêne, charme et hêtre) dont le diamètre va de 1 à 3 centimètres. Ils sont destinés à la confection des coupons de bois de sciages et à leur assemblage en trains sur la Marne, la Saulx et l'Ornain. Il en faut près de 14.000 pour un seul train. Il existe trois maîtres mariniers à St-Dizier, deux à Valcourt, deux à Moëslains qui travaillent à la fabrication de ces trains de bois, auxquels il faut ajouter les quatre qui travaillent à Pargny-sur-Saulx et à Bar-le-Duc (sur l'Ornain), et qui trouvent la moitié de leur approvisionnement dans les forêt

Antoine Gény, maître de forges à Rimaucourt, qui vient d'obtenir un autre lot à 1.980 francs l'hectare.

Adjudications des coupes de taillis de la Famille d'Orléans, 1829					
<i>Inspection de Joinville, Ordinaire 1830, 24 octobre 1829</i>					
Répartition par groupes socioprofessionnels					
N° du lot	Adjudicataires				Prix en F/ha
	Maîtres mariniers	Marchands de bois	Maîtres de forges	(*)	
N° 7		X		0	1950
N° 8			X	1	1980
N° 9	X			1	2670
N° 10			X	2	1890
N° 11			X	1	1500
N° 12		X		1	2300
N° 13		X		2	2500
N° 14	X			2	2120
N° 15			X	3	960
N° 16	X			0	230
N° 17		X		2	970
N° 18			X	2	1000
N° 19			X	3	1090
Total	3	4	6		

(*) : le chiffre indiqué dans cette colonne correspond au nombre de maître de forges qui ont enchéri sur ce lot.

Tout différent est l'article n° 9, situé dans la forêt du Val, un peu plus loin de St-Dizier et moins à la portée des équipes de voleurs de bois. Offert par le Président de séance au chiffre fort élevé de 1.600 francs l'hectare, il donne lieu à une sévère empoignade entre maîtres de forges, marchands de bois (dont le parisien Claude George) et maîtres mariniers. L'un de ceux-ci, après une succession tout à fait exceptionnelle de vingt-six feux, emporte l'affaire au chiffre record de 2.670 francs l'hectare. Le tableau de la répartition par groupes socioprofessionnels montre que les maîtres de forges emportent presque la moitié des lots de taillis mais que les maîtres mariniers et marchands de bois ont été de rudes concurrents, enlevant sept des treize lots offerts et poussant les enchères très haut. Pour sa part, Jules Rozet tente sa chance à l'annonce des articles n° 17 et n° 18 offerts à des prix relativement bas. Mais il n'obtient aucun succès, laissant ces lots l'un à un marinier, l'autre à son confrère de Marnaval.

Par prudence ou manque d'adresse, Jules Rozet démontre une fois de plus qu'il n'est pas à son meilleur dans l'exercice des adjudications. Fait assez rare, on voit cette année-là (1829) les maîtres de forges surenchérir les uns sur les autres, preuve qu'ils ne se sont pas entendus à

du nord de la Haute-Marne. Comme chacun d'entre eux fabrique une vingtaine de trains par an, cela fait un total d'environ 180 trains qui nécessitent à peu près 2.475.000 harts. Les maîtres mariniers en trouvent le sixième auprès de l'administration forestière et de divers particuliers. Pour le reste, ils se fournissent auprès des délinquants. Ils le font à leur grand regret mais ne peuvent se passer de cette source, d'autant plus que la qualité des harts provenant des délits est appréciée. (*Mélanges industriels*, XXIII, page 303 à 314, Jules Rozet : « Note sur un projet de loi destiné à modifier divers articles du code forestier concernant la répression des délits », mars 1859.)

l'avance pour se répartir les coupes ; à l'énoncé des articles n° 15 et n° 19, on en voit trois entrer en compétition. Dans ce climat de hausse effrénée – « elle tient du délire » disent les maîtres de forges - et de compétition sévère entre les trois groupes socioprofessionnels, Jules Rozet ne faisait-il pas preuve d'un optimisme excessif quelques mois plus tôt (juillet 1829) en escomptant une baisse rapide du bois ? Pourtant les faits confirment ses prévisions : de 1.800 francs l'hectare environ en 1829, le prix s'effondre complètement en 1830, retrouvant le niveau de 1814-1815 et descendant même à moins de 250 francs l'hectare en 1832.

Il reste à expliquer pourquoi, alors que le bois est retombé si bas, le haut-fourneau du Clos Mortier continue d'éprouver des périodes de chômage aussi longues et nombreuses jusqu'au début de l'année 1833 ? La réponse est peut-être à trouver dans les difficultés affectant la gestion de la succession du Duc de Berry en 1831 et 1832³⁶². Les immenses espaces boisés (près de 4.220 hectares) appartenant à ses enfants mineurs (et exilés depuis la Révolution de 1830) ne sont plus exploités et laissent au chômage des quantités d'ouvriers normalement employés dans les forêts et sur les ports. C'est seulement au mois de novembre 1832 qu'est procédé à une bien tardive adjudication d'usufruit de ces bois et que le travail peut reprendre³⁶³.

La crise passée, Jules Rozet peut alimenter son haut-fourneau et son affinerie avec du charbon de bois extrêmement bon marché, mais il en dispose de si peu que la marche chaotique de ses feux ne s'en trouve pas modifiée. C'est sans doute pourquoi, à la fin de l'année 1832, il propose à la Maison d'Orléans de reprendre le bail du Fourneau d'Eclaron situé à une dizaine de kilomètres de son usine, ce qui lui procurait le bois et la fonte dont il a tellement besoin. Contrairement aux nombreux maîtres de forges qui s'engagent dans la méthode champenoise et obtiennent l'autorisation d'ouvrir un nouveau haut-fourneau moyennant la conversion de leurs feux d'affinerie au charbon de bois en fours à puddler au charbon de terre³⁶⁴, Jules Rozet, prisonnier de son procédé de fabrication entièrement au combustible végétal, est dans l'impossibilité d'obtenir la permission de doubler son haut-fourneau du Clos Mortier. La seule solution qui s'offre à lui pour répondre à l'insuffisance de sa production de fonte est de louer un autre établissement. Dans ces conditions, l'occasion qui se présente avec Eclaron est providentielle, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit facile.

Construit par la Famille d'Orléans en 1828-1830 dans la vallée de la Blaise et au milieu des forêts et des minières restituées en 1814 par la Restauration, le haut-fourneau d'Eclaron a été mis à feu au début de l'automne 1830. Il ne produit que de la fonte brute sous forme de gueuses vendues dans les forges des environs et dans le Midi et n'est pas accompagné de feux d'affinerie

³⁶² : A.D. Haute-Marne, 2 N 23, Conseil d'Arrondissement de Wassy, 1832.

³⁶³ : *Journal de affiches* (Haute-Marne), n° 432, 25 novembre 1832.

³⁶⁴ : D. WORONOFF, « La politique des autorisations », art. cit., p. 71 : « Si la vingtaine de hauts-fourneaux en projet étaient tous acceptés, que deviendraient les usines en place qui ne fonctionnent qu'à la moitié de leurs ressources ? »

pour produire du fer³⁶⁵. Comme il dispose d'un affouage dans la forêt du Der, situé à quelques centaines de mètres, il peut fonctionner presque toute l'année, y compris en été, ce qui est assez exceptionnel dans la région³⁶⁶.

En 1830, le bail a été pris conjointement par un homme d'affaires parisien et un maître de forges de la vallée de la Marne (Bologne, un peu au nord de Chaumont), Carette et Friedlein. Mais les deux associés ne réussissent pas dans leur entreprise, de sorte qu'en 1832, la Famille d'Orléans se montre disposée à transmettre le bail à Jules Rozet. Ce dernier va jusqu'à proposer de payer un loyer normal tout en laissant le fourneau au chômage pendant six mois de l'année³⁶⁷ de manière à utiliser partiellement l'affouage pour le fourneau du Clos Mortier³⁶⁸. La maison d'Orléans refuse catégoriquement cet arrangement sous peine de résiliation, mais fait une concession en acceptant qu'une partie de l'affouage soit distraite au profit du Clos Mortier³⁶⁹.

En louant le haut-fourneau d'Eclaron, Jules Rozet échappe au blocage de ses ressources en bois et en fonte. Assez simple en théorie, l'opération de reprise du bail se transforme en une nouvelle épreuve pour le maître de forges du Clos Mortier. Pris dans un véritable imbroglio, trop honnête pour supposer que Friedlein est homme à ne pas s'embarrasser de moyens pour se tirer d'affaire en trompant son monde, il lui remet des sommes qui devaient aller à la Maison d'Orléans. Avec les meilleures intentions du monde, le Baron Lespérut se laisse lui aussi abuser en voulant rendre service à son gendre³⁷⁰. L'incertitude d'une situation fluctuante et les complications provoquées par les contestations s'élevant entre Carette et la Maison d'Orléans³⁷¹ ainsi qu'entre Carette et Friedlein eux-mêmes³⁷², ne dispensent pas Jules Rozet d'effectuer des livraisons de fontes d'Eclaron suivant les engagements consentis avant lui, ce que le maître de forges d'Eurville, Mandonnet, lui rappelle très fermement³⁷³. Dans l'incapacité d'expédier les

³⁶⁵ : A. D. Haute-Marne, 130 S 79.

³⁶⁶ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Fonds Rozet, Journal du Fourneau d'Eclaron, août 1848–août 1855.

³⁶⁷ : Jules Rozet n'est pas le seul à louer ou acheter un haut-fourneau de manière à utiliser son affouage (en partie ou en totalité) pour une autre usine. Dans les Ardennes, Jean-Nicolas Gendarme achète la forge du Blairon en 1820 dans le but de récupérer les affouages de l'établissement plus que de l'exploiter directement (Louis ANDRE, « De la métallurgie classique à la seconde fusion », art. cit., p. 41.)

³⁶⁸ : A.D. Haute-Marne, 50 J, Copies de Lettres, 13 avril 1834, Rozet à Frères Jacquot, Bienville : « J'ai fait pour me procurer du charbon les plus grands sacrifices, jusqu'à proposer à la Maison d'Orléans en prenant le Fourneau d'Eclaron de laisser cette usine en chaumage (sic) pendant six mois de l'année. »

³⁶⁹ : A.P.V.M., Paris, 27 et 28 Avril 1833, J. Rozet à Madame J. Rozet : « La Maison d'Orléans (...) m'accorde le droit de transporter au Clos Mortier 2.000 cordes par an ce qui suffit pour en transporter quatre avec la facilité de vendre quelques bois blancs. Elle m'accorde (...) dès à présent les houpriers du Val réversibles en cas d'éviction sur le Clos Mortier, avec addition de 25 hectares de taillis dans le Val. »

³⁷⁰ : Ibid., 21 Mai 1833, Paris, J. Rozet à Madame J. Rozet : « J'avais en mains les actes auxquels il ne manquait plus que la signature, (...) lorsque ton papa animé des intentions les plus bienveillantes pour moi a remis entre les mains de F. une somme pour laquelle à la vérité il était nanti, mais qu'il ne devait payer qu'à la Maison d'Orléans. F (Friedlein) n'eût pas plutôt cette somme que pressé par le besoin il veut lui donner une autre destination. »

³⁷¹ : Ibid., Paris le 3 Mars 1833, Jules Rozet à Madame J. Rozet : « M. Carette a fait hier sommation à la Maison d'Orléans de réaliser le bail qui lui a été promis, la Maison d'Orléans n'ayant pas répondu à la sommation, M Carette se dispose à faire assigner la Maison d'Orléans devant le Tribunal de 1ère Instance pour la faire condamner. »

³⁷² : Ibid., 21 Avril 1833, Paris, Jules Rozet à Madame J. Rozet : « Carette a fait saisir. Fr. [Friedlein] va l'attaquer en dommages et intérêts. »

³⁷³ : Ibid., Forges d'Eurville le 9 Avril 1833, Mandonnet à Rozet & de Ménilson.

fontes en question puisque Carette vient de faire saisir par la justice tous les matériaux du fourneau d'Eclaron pour s'opposer à la conduite de son associé³⁷⁴, Jules Rozet est bientôt assigné en justice par Mandonnet pour retard de livraison. De plus, Carette se décide soudainement à conserver le bail du fourneau et s'engage à payer l'intégralité de ce qu'il doit à la Maison d'Orléans. Tout paraît terminé et Jules Rozet se reproche amèrement d'avoir agi en faisant trop facilement confiance à ses partenaires³⁷⁵.

Finalement, comme la Maison d'Orléans s'y attendait, Carette n'est pas en mesure de payer ce qu'il a promis. Jules Rozet peut enfin entrer dans le Fourneau d'Eclaron au mois de juin 1833. Mais il doit encore patienter plusieurs mois avant de disposer du bocard. En revanche, le bois de l'affouage est bien délivré par la Maison d'Orléans et, au moins à partir du mois de février 1833, le Journal du Clos Mortier note que les premières gueuses de fontes arrivent aux feux d'affinerie du Clos Mortier.

7°) L'évanouissement de l'association Rozet & Deminuid.

Même si le sort de son association avec Deminuid n'est pas directement lié aux problèmes de la fabrication et de la vente du fil de fer, Jules Rozet connaît avec elle une épreuve qui vient s'ajouter aux autres. La constitution de la Société Rozet & Deminuid-Moreau sous-entendait à terme l'entrée en scène de Deminuid Fils. Mais, dans les faits, la collaboration entre Jules Rozet et les deux Deminuid ne paraît ni active ni productive. Sur le plan des rapports de personne à personne, l'entente entre les deux hommes semble exister et elle perdurera malgré l'incident de 1827. Mais on peut se demander si la communauté ou la complémentarité d'intérêts était bien réelle entre les deux établissements industriels. Sans information sur cet aspect des choses, on peut cependant constater qu'il n'y a pas surabondance de courrier entre les associés. Dans le Journal, les mentions de livraisons entre Rozet et Deminuid (charbon de bois, fontes, fers) sont fort rares et ne vont pas plus loin que le mois de mars 1827. Faut-il faire intervenir la distance séparant les forges du Clos Mortier et d'Haironville ? Elle n'est pas considérable (une quinzaine de kilomètres) et en aucune manière elle ne paraît constituer une cause d'échec quand on observe le nombre et la dispersion des établissements gérés par d'autres maîtres de forges propriétaires ou exploitants en Haute-Marne à la même époque.

C'est plutôt le comportement de Deminuid fils qui paraît être à l'origine de la disparition de la société : en vendant ses fers d'Haironville à Paris en dessous du prix du traité lors de la

³⁷⁴ : Ibid., Le Chatelier le 3 avril 1833, Danelle & Gény à Rozet et Ménilson (R. par de M. le 8 Avril) : « Par v/ l/ du 1er Avril vous nous mandez d'aller chercher nos lingotières, nous y envoyons n/ domestiques, et Mr de Hédouville s'y oppose ; si c'est un poisson d'avril, il nous amuse d'autant moins que nous n'aimons pas à perdre le temps de nos chevaux et domestiques ; si c'est réellement une saisie, veuillez avoir l'obligeance de nous marquer si nous pourrions compter sur n/ marché de fonte ou, si nous serons dans l'obligation de nous en procurer ailleurs. »

³⁷⁵ : A.P.V.M., Paris le 21 Mai 1833, Jules Rozet à Madame J. Rozet : « Je n'ai rien à répondre à ta dernière lettre ma chère amie, ma patience est comme la tienne entièrement épuisée et je dis tous les jours mon mea culpa du fonds du

malencontreuse affaire de 1827, il s'est conduit d'une manière individualiste, ce qui n'est pas la marque d'un climat de saine collaboration et de confiance réciproque. Un signe de décomposition peut être trouvé dans le fait qu'au fil des années, le courrier adressé à « Rozet et Deminuid » se fait de plus en plus rare, la dernière lettre ainsi intitulée datant du mois de juillet 1828. Par la suite, le nom même de Deminuid fils disparaît de la correspondance de Jules Rozet pour plusieurs années. De telles observations suffisent à reconnaître la dissolution de fait de la Société Rozet et Deminuid.

cœur ; tout ce qui s'est passé depuis deux mois est le résultat de la faute que j'ai faite en payant F. (Friedlein) avant d'être en possession du bail et sans être parfaitement sûr qu'il ne devait rien à la Maison d'Orléans. ».